

Alegra : l'ex-videur a-t-il frappé le client qui vomit ?

Drôle d'affaire que celle abordée hier par le tribunal de police. Un ancien videur de l'Alegra, qui a démissionné depuis les faits qui lui sont reprochés, et exerce aujourd'hui la profession d'agent de sécurité à Verdun, devait comparaître devant la juridiction de proximité pour violences. Il était représenté par Me Chantal Focachon.

Nous sommes le 20 octobre 2007 vers 2 h 30. Un client de 20 ans qui visiblement ne supporte pas les whiskies qu'il a ingurgités, s'endort dans les escaliers de la discothèque, et commence à vider son trop-plein. « Le videur l'a attrapé par le cou, l'a soulevé et violemment sorti », explique le juge. Le jeune client aurait asséné des coups de poing au videur. Difficile de démêler l'écheveau. Pour le ministère public : « On attend d'un professionnel qu'il fasse régner l'ordre dans l'établissement et traite les personnes avec dignité. Ce professionnel de la sécurité a manqué de maîtrise et de sang-froid ». Et de réclamer 100 euros d'amende.

La défense conteste la manière dont les faits se sont déroulés, les témoignages de la victime et de sa copine divergent. « Elle parle de coups, lui dit qu'on l'a saisi au cou, la différence est de taille. Ce jeune homme était ivre, a vomi. Mon client a essayé de lui faire entendre raison, s'est fait insulter et n'a pas répondu par des actes de violence ». Me Focachon finit sa plaidoirie en estimant que son client aurait été relaxé au bénéfice du doute devant une juridiction correctionnelle, et, logique, demande la relaxe devant la juridiction de proximité. L'ex-videur, dont le casier judiciaire ne fait état d'aucune mention, sera fixé sur son sort le 8 décembre prochain car l'affaire a été mise en délibéré. D.Z.